

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES, M. AMBROISE, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DEVARIEUX à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. SAGNES
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absent :

M. DEISS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme TILLEUL

DEL2022-09-500

**NETTOYAGE DES ABORDS DES ROUTES DEPARTEMENTALES
HORS AGGLOMERATION**
Convention avec le Département de la Gironde

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Mes chers collègues,

Considérant que la propreté du territoire testerin est un enjeu majeur pour notre collectivité, autant pour notre image que pour la préservation de nos ressources. Bouteilles d'eau, canettes, boîtes de gâteaux, emballages et papiers divers... l'incivilité de certains automobilistes, en plus de générer une nuisance esthétique, occasionne une pollution malgré des actions de sensibilisation,

Considérant que le Département de la Gironde assure la surveillance de son réseau routier afin de maintenir et de rétablir des conditions normales de circulation dans le but de satisfaire les exigences de sécurité et de confort des usagers via les missions de patrouillage,

Considérant que le Département de la Gironde a l'obligation d'entretenir la voirie départementale et ses dépendances et doit en assurer la gestion par ses missions de surveillance et notamment par les opérations de patrouillage conformément au Document d'Organisation de Surveillance du Réseau Routier,

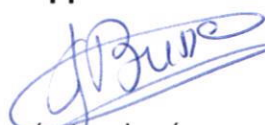
Considérant la volonté de la Ville de La Teste de Buch de réaliser des nettoyages supplémentaires sur son territoire hors agglomération aux abords des routes départementales,

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 20 septembre 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention établie entre le Département de la Gironde et la commune de La Teste de Buch,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Département de la Gironde.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Philippe BUSSE



Secrétaire de séance

Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220927-DEL2022_09_500-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET